

Date de la convocation
23.03.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 28

L'an deux mille vingt trois
le vingt-neuf mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, M. RIGAULT, Adjoint ;
M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER,
Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU,
M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEGEARD, Mme BONNET, M. VIVIER, Mme LIEBOT.

Pouvoir de Mme Nathalie LEGEARD à Mme Sandra PROD'HOMME

Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT

Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Marie FERRE

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à M. Benjamin GANDIER

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)**

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La ville de Loudun accorde chaque année une subvention à son CCAS afin de lui
permettre de mener à bien ses missions.

Pour l'année 2023, le montant de cette subvention, qui sera prévu au budget, est
de 302 000 €.

Considérant la délibération 2023.2.2 du 08 mars 2023, dans laquelle le Conseil
Municipal autorisait le versement d'une subvention d'un montant de 250 000 €, il convient
de verser une subvention supplémentaire d'un montant de 52 000 €.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : ...**1.2. AVR. 2023**.....

Publié le :**1.2. AVR. 2023**.....

Notifié le :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention complémentaire de 52 000 € en faveur du CCAS,
- ⇒ autorise l'inscription de cette somme supplémentaire au budget 2023,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à verser la subvention.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

